

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Eric Stauffer, Sandra Borgeaud, Maurice Clairet, Roger Golay, Thierry Cerutti, Sébastien Brunny, Claude Jeanneret, Henry Rappaz et Caroline Bartl

Date de dépôt: 6 avril 2006

Messagerie

Proposition de motion

Création d'une vraie « Task Force » de l'emploi

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter ;
- que l'OCE ne réagit pas suffisamment ;
- que bon nombre de fonctionnaires de l'OCE ne sont pas employés à bon escient eu égard à leurs réelles aptitudes ;
- que certains chefs de service ne semblent que peu préoccupés par ce problème,

invite le Conseil d'Etat

à créer sans délai une « Task Force » de l'emploi.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Force est de constater que la recherche d'un emploi est aujourd'hui plus complexe qu'il n'y paraît et demande un réseau complexe d'intervenants de toute origine : bureaux de placement privés (qui engagent selon les derniers chiffres plus de 80% d'eurofrontaliers), Office cantonal de l'emploi, nombre de chasseurs de têtes, journaux, réseaux professionnels et privés, etc.).

Les services de l'Etat (OCE) ne peuvent fournir aujourd'hui que peu de propositions de postes de travail aux demandeurs d'emploi du canton.

La carence du système actuel est le peu de fiabilité du tri des candidats lancés sur le marché par l'OCE qui, souvent, propose des candidats sans contrôle suffisant de leur profil professionnel. Cela a engendré une perte de confiance des employeurs à l'égard de l'OCE, entraînant une baisse notoire de propositions et de placement pour cet office. Toutefois, à la décharge de l'OCE, compte tenu de la lourdeur administrative imposée par Berne, son évolution est constante, mais forcément très ralentie.

Le but de cette note est de promouvoir et d'améliorer les systèmes actuels de placement des chômeurs.

En vue d'une amélioration, nous pourrions nous calquer sur le service des mesures cantonales de l'OCE qui a mis en place une entité dénommée « ARE » (allocations de retour en emploi), qui depuis 1998 se distingue par une stratégie efficace de soutien aux chômeurs. Par sa rapidité d'exécution dans l'application des mesures destinées aux chômeurs en fin de droit, elle donne satisfaction et mérite d'être soutenue davantage dans son développement.

Jusqu'à ce jour, cette petite entité travaille avec fort peu de moyens (cinq conseillers, dotés d'un matériel de travail inadéquat, etc.

Au vu de cela, il est regrettable que les « ARE » n'aient pas plus d'échos favorables de la part de certains membres de la direction de l'OCE pour soutenir cette méthode de fonctionnement.

Les offices régionaux de placement (ORP) ne sont pas en reste puisqu'ils ont mis en place il y a un an une section dénommée « Contact entreprise » composée d'un répondant par agence de placement qui se rend chez les chefs d'entreprise en cas de demande de main-d'œuvre auprès de l'OCE.

Malheureusement, force est de constater que cette organisation n'est que virtuelle compte tenu du fait qu'elle n'est pas une entité à part entière, comme l'est la section des « ARE », et qu'elle est composée uniquement de répondants par agences, chapeautés par un chef « Contact entreprise » qui procède à des rencontres tous les quinze jours. Ces répondants, qui travaillent uniquement à temps partiel, sont détachés au goutte-à-goutte de leur agence pour ce type d'activité. Néanmoins, il faut signaler que les premiers résultats sont plutôt encourageants, mais nettement insuffisants compte tenu de l'évolution du marché actuel.

L'intérêt de créer la « Task Force » réside dans le désir d'utiliser les compétences actuelles de l'OCE dans une organisation globale de recherche d'emploi et de placement de personnel plus efficace, et dans une organisation plus dynamique et « accrocheuse » face à une concurrence privée de plus en plus incisive.

Le but de cette motion est de détacher un certain nombre de conseillers en personnel (plutôt de formation commerciale ou venant du secteur privé du placement) qui se consacreront uniquement à la « Task Force », leur mission consistant durant une période déterminée à établir des contacts puis à rencontrer les entreprises en les informant des possibilités qui s'offrent à elles en matière de main-d'œuvre disponible au sein de l'office.

L'activité principale de la « Task Force » reste la promotion des demandeurs d'emploi sur le marché local et la réception ainsi que le suivi de toutes les offres d'emploi disponibles dans le canton.

Il va de soi que cette entité devra créer une base de données sur les postes vacants du canton de Genève et la mettre à disposition des personnes concernées ; il faudra bien sûr soutenir tout cela avec des outils de travail actuels et des moyens appropriés (publicité marketing, etc.).

Cette « Task Force » devra participer aux conférences et réunions intra- et extra-muros concernant toute situation relative à l'emploi dans le canton et hors canton, notamment avec la promotion économique.

Après une période déterminée, un bilan sera fait sur les résultats obtenus par cette « Task Force », par exemple fixation des objectifs et réunion tous les trois mois.

Les informations récoltées pourront de fait être transférées par contact direct avec les conseillers en personnel chargés des dossiers des candidats à l'embauche. Cela permettra de formaliser le contact entre le conseiller en personnel et l'entreprise par l'intermédiaire du conseiller externe. Celui-ci pourra néanmoins s'occuper du suivi du dossier de placement en collaboration avec le conseiller interne.

Cela permettra aussi de multiplier les propositions d'emploi faites aux chômeurs compte tenu du fait que les conseillers externes seront sur le terrain de manière continue et à l'affût de toute nouvelle situation. Cela servira aussi à régler un certain nombre de problèmes inhérents à l'engagement. Le conseiller externe pourra appuyer son collègue interne avec des informations plus précises sur les postes vacants connus et le type d'entreprise, voire rendre à nouveau visite à l'employeur pour s'assurer du bon déroulement des procédures avec l'office du travail, cela afin d'offrir une image de professionnels de l'emploi aux entreprises du canton et aux demandeurs d'emploi, c'est-à-dire un vrai service. Le résultat à brève échéance sera de « casser » cette image lamentable des chômeurs dans notre canton ; il faut les bonnes personnes aux bons postes. Il faudra aussi faire connaître la charte de l'emploi et bien sûr les informations de l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail) relatives aux domaines traités. Cela constituera un vrai soutien à la population genevoise directement sur le terrain.

Enfin, force est de constater qu'un projet de ce type ne révolutionne aucunement l'organisation de l'Office cantonal de l'emploi. Il apporte une réponse aux chefs d'entreprise avec un vrai service, déjà amorcé par la section ARE et conforme à l'activité des ORP dans le domaine « Contact entreprise », mais qui est actuellement nettement insuffisant.

Il va de soi que la « Task Force » devra intensifier de manière conséquente le travail déjà effectué par les conseillers ARE et les conseillers « Contact entreprise » avec une équipe et des moyens renforcés. Ces mesures actuelles doivent être revues et renforcées avec des conseillers du type « vendeur/commerciaux » de première force assistés de moyens informatiques adaptés permettant des transferts d'information plus rapides.

Ces quelques moyens mis à disposition devraient permettre d'améliorer le placement du personnel chômeur, et les résultats probants des ARE nous confortent dans notre opinion selon laquelle il faut donner plus d'ampleur à ce type d'organisation. Il va de soi qu'un chômage en baisse devrait donner à la population plus de confiance en ses institutions.

Nous pensons que l'application de notre proposition devrait permettre de placer environ 1200 demandeurs d'emploi par année, avec une équipe, déjà employée par l'Etat, de dix collaborateurs et d'un coordinateur.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions, Mesdames, Messieurs, de soutenir la présente motion.